

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN**

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuf Berquin, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge OLIVIER, Maire.

Date de convocation : 05/06/2024

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Présents : Patricia BROUCQSAULT (à partir de la délibération n°2024-024), Maxime CREPIN, Virginie DAL LAMOOT, Samuel DASSONNEVILLE, Jacqueline DELARRE, Stéphanie HUCHETTE, Elodie KIEKEN, Serge OLIVIER, Sylvain PETITPREZ, Franck QUAGEBEUR.

Excusés et procurations : Philippe BERTIN à Maxime CREPIN, Marie-France LOGIE à Sylvain PETITPREZ, Armelle SIMAO à Serge OLIVIER

Excusée : Francis DURTESTE

Absente : Julienne BERTELOOT

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

N° 2024-029 : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ACCUEIL DE LOISIRS

La séance est ouverte ;

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que le prestataire auquel la Mairie fait appel va augmenter ses tarifs de 5 centimes hors taxe.

Monsieur le Maire propose donc que les tarifs 2023 soient augmentés de 5 centimes.

Le Conseil municipal de NEUF BERQUIN,

DELIBERE

Les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 durant les accueils de loisirs sont établis comme suit :

Tarifs	Catégories	Prix du repas au 01/09/2024	
		Neuf Berquinois	Extérieurs
A Tarif normal	- Familles dont le quotient familial est supérieur à 901 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.	4,00 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	4.20 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
B Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial est supérieur à 701 euros et inférieur ou égal à 900 euros	3.35 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	4.00 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
C Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 euros.	2.75 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	2.75 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits à la cantine, dans les conditions suivantes :

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Une majoration de 1 euro par repas en plus du prix du repas est appliquée aux familles ne respectant pas les délais de réservation, ou n'inscrivant pas leurs enfants à la cantine. En effet, la présence des enfants non-inscrits ou hors délai, pose de réelles difficultés dans la gestion quotidienne des commandes de repas.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire,

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le 14/06/2024

et de la publication le 14/06/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Neuf Berquin

Serge OLIVIER



Le Secrétaire de Séance

Sylvain PETITPREZ